

Année 1988

Yonne Républicaine 19 Janvier 1988

Une année bien remplie au Club des aînés

Saint-Martin-des-Champs. – On ne s'ennuie pas à Saint-Martin-des-Champs. Le club des aînés, présidé jusqu'à l'assemblée générale qui s'est tenue mardi après-midi au foyer communal, par Mme Blanchard, a proposé à ses adhérents une palette d'activités très variée, tout au long de l'année écoulée.

Les quelque 500 billets de tombola vendus en mai dernier apportent une preuve supplémentaire de ce dynamisme.

L'année 1988 s'annonce quant à elle tout aussi animée. Une abondance d'activités dont nous nous ferons l'échos le moment venu.



Yonne Républicaine 22 Janvier 1988

Les activités du club de jeunes

Saint-Martin-des-Champs – Le club des jeunes de Saint-Martin-des-Champs a fait le bilan de l'année écoulée à l'occasion de son assemblée générale annuelle qui s'est tenue dans les locaux du foyer communal.

Pour 1988, les réjouissances débuteront, dès le 14 février, avec le concours de belote. Le mois de mars sera quant à lui très chargé puisque, dans le courant du mois, le club organise son bal masqué (date à confirmer) et les 18, 19 et 20 mars un grand week-end neige.

Les deux dernières dates importants se situent au 27 août (le méchoui) et bien entendu, fin décembre, pour le traditionnel Noël des enfants.

Cette réunion a également vu le renouvellement du bureau qui est constitué de la présidente, Mme Emmanuelle Prêtre ; du vice-président, Michel Cosne ; secrétaire, Chantal Cosne, et de la trésorière, Maryse Bernard. Membres : Myriam Rousseau, Eric Rousseau, Thierry Gorin, Florence Guillaume et Véronique Personeni.



Yonne Républicaine 5 Février 1988

La pêche à Saint-Martin-des-Champs La « Martinoise » est fin prête pour la saison

Saint-Martin-des-Champs. – La société de pêche « La Martinoise », sise à Saint-Martin-des-Champs, a tenu son assemblée générale dimanche dernier en la salle de la mairie.

Un alevinage important a été réalisé durant la saison passée par la société : plus de 450 kg de carpes, tanches, gardons et autres brochets ont, par ailleurs, été offerts par la fédération de pêche.

Un nouvel alevinage est programmé pour le printemps



prochain. Le prix des cartes de pêche est en légère augmentation. Il est fixé à 230 F complet et 91 F pour la société. Le bureau, quant à lui, est le suivant : Jean-Louis Guillemenot ; trésorier, Marcel Taquet ; secrétaire, Laurence Guillement.

Yonne Républicaine 4 Mars 1988

Comité des fêtes de Saint-Martin-des-Champs La volonté d'animer

Saint-Martin-des-Champs. – Animer un petit village qui subit, comme beaucoup, le vieillissement et le dépeuplement, n'est pas chose facile. C'est pourtant la tâche que s'est fixée le comité des fêtes de Saint-Martin, en réunissant les bonnes volontés, les idées et le courage de mener au bout des projets parfois ambitieux.

L'assemblée générale de cette année aura vu partir le président de l'association, M. Alain Cauvin, qui retenu par ses obligations professionnelles, ne pouvait plus assurer la charge. C'est donc M. Claude Guyard qui lui a succédé à ce poste. L'assemblée a également élu, vice-président : M. Roger Guilpain ; trésorier : M. Martial Hermier ; trésorier adjoint : M. Georges Arronne et secrétaire : Mme Christiane Guillaume.



Les 13 personnes qui composent le comité des fêtes ont établi leur calendrier d'activités pour 1988. Sans être très différent du précédent il maintiendra, à Saint-Martin, quelques belles festivités.

Premier rendez-vous le 3 avril avec la course aux œufs de Pâques puis, le 8 mai, la fameuse fête des Gomichons. Retraite aux flambeaux le 13 juillet, fête nationale oblige ; viendra ensuite l'un des grands rendez-vous de l'été, la fête champêtre à l'étang Lélou (le 24 juillet), une magnifique journée de détente et de joie de vivre le long des berges vallonnées d'un plan d'eau magnifique.

On n'oubliera pas le sport le 21 août, où la course cycliste de Saint-Martin sera le clou de la fête de la Saint-Louis. Moins de sorties en hiver mais deux belles occasions de se rencontrer, le concours de belote, le 4 décembre, et l'arbre de Noël des enfants, le 17 décembre.

Ce programme paraîtra peut-être simple aux villes plus importantes que Saint-Martin, mais avec 13 volontaires et du courage on parvient à réaliser de quoi redonner vie à un village. Le comité des fêtes s'en tire à merveille.

Le Puisayen Mai 1988

Club des Aînés de Saint-Martin des Champs Repas de la mi-carême

Une sympathique ambiance régnait dimanche 20 mars 1988 dans la salle du foyer municipal. En ce premier jour du printemps 60 convives participaient au premier repas annuel organisé par le Club des Aînés.

Une façon très agréable d'oublier ses soucis et de retrouver ses amis.



Satisfaction pour la fête des Gomichons

Saint-Martin-des-Champs. – La fête des Gomichons, organisée ce week-end par le comité des fêtes des Saint-Martin-des-Champs, a obtenu le succès escompté par les organisateurs, et cela malgré la concurrence du second tour des élections et des cérémonies du 8 mai, le matin, qui se déroulaient au beau milieu de la foire à la brocante, qui avait envahi les rues du village.

Quant à M. Claude Guyard, le président du comité des fêtes, il ne cachait pas sa satisfaction en ce qui concerne le nombre important de métiers des forains venus animer cette journée de fête.

Les associations locales ont bien entendu, participé à cette journée. Ce fut l'occasion pour le Club des Aînés d'annoncer sa prochaine tombola qui se déroulera le dimanche 15 mai. Tirage à 15 heures, au Foyer municipal.



Yonne Républicaine 28 Juillet 1988

Résultats du concours de pêche

Saint-Martin-des-Champs. – Selon la tradition, c'est dès 9 heures du matin que 35 pêcheurs se sont donnés rendez-vous pour le concours annuel de la Martinoise qui se déroulait à l'étang Lélou, dimanche dernier.

Classement : 1. Henri Perronet (450 grammes) ; 2. Jean Mulot (310 g) ; 3. Dominique Vauthier (260 g) ; André Baron (235 g).

Première dame : Henriette Vauthier (185 g).

Premier enfant : Laurent Olejnik (185 g).

Par l'intermédiaire de son président, la société devait remercier les généreux donateurs et toutes les personnes qui ont aidé à la réalisation de ce concours.



Yonne Républicaine 29 Juillet 1988

Journée champêtre à l'étang Lelu

Saint-Martin-des-Champs. – La météo déplorabile de samedi a fait craindre le pire pour la fête champêtre à l'étang Lélou qui devait se tenir le lendemain. Heureusement, le ciel a été clément et la journée a pu se dérouler dans les meilleures conditions. L'étang Lélou, sur la commune de Saint-Martin-des-Champs est en effet un magnifique lieu de promenade pour les estivants et les Poyaudins. La journée a commencé tôt, avec le concours de pêche organisé par la société La Martinoise. Bien que l'organisation en soit différente, La Martinoise organise ce concours annuel le jour de la fête champêtre pour en renforcer l'animation.

Après une promenade digestive, les stands de la kermesse tendaient les bras aux visiteurs, tir à l'arc, ou à la carabine, les jeux des aînés de Saint-Martin, ou des promenades en calèche. Le concours de boules du comité des fêtes devait remporter un joli succès de 30 équipes participantes



dont cinq féminines. La fanfare de Saint-Fargeau, sous la baguette de Georges Bercier est venue donner une aubade champêtre.

Bien entendu, les organisateurs avaient prévu tous les postes de restauration nécessaires et c'est après avoir dégusté de succulentes grillades que les joyeux fêtards de l'étang Lélou ont pu assister au couronnement de la journée, un superbe feu d'artifice tiré sur l'étang.

Yonne Républicaine 22 Août 1988

Rivière confirme

Saint-Martin-des-Champs. – Cinquante et un coureurs ont pris hier après-midi, le départ du prix de Saint-Martin-des-Champs, organisé par Saint-Fargeau Sports et la municipalité.

Pour la seconde fois en huit jours et la troisième, depuis le début de la saison, c'est le Fargeaulais, Patrice Rivière qui a franchi seul la ligne.

C'est au septième tour que le futur vainqueur s'est glissé dans l'échappée de cinq hommes qui ne devait jamais être rattrapée. Une échappée qui fut le seul événement de cette course perturbée par une violente averse et par de nombreuses crevaisons.

Classement

1. Rivière (Saint-Fargeau), les 100 km en 2h45 ; 2. Sausset (UC Vallée de l'Ouanne), à 1" ; 3. Lepron (UC Sportive) ; 4. Baumgartner (VC Vallée de l'Ouanne) ; 5. Léger (VC Gien-Sully), même temps ; 6. Speroni (Stade Auxerrois) ; 7. Demont (Saint-Fargeau Sports) ; 8. Royer (CC Vallée du Nohain) ; 9. Baudoin (VC Castelneuvien) ; 10. Laurin (VC Migennes) ; 11. Sellier (VC Vallée de l'Ouanne) ; 12. Charbois (Saint-Fargeau) ; 13. Gasset (Saint-Fargeau) ; 14. Delanghe (VC Vallée de l'Ouanne) ; 15. Poirier (Saint-Fargeau) ; 16. Desplancques (VC Beauchamp) ; 17. Cruveiller (US Briare) ; 18. Moussus (Stade Auxerrecis) ; 19. Taffineau (ASPTT Auxerre) ; 20. Devillaine (ASPTT Auxerre), à 3mn.



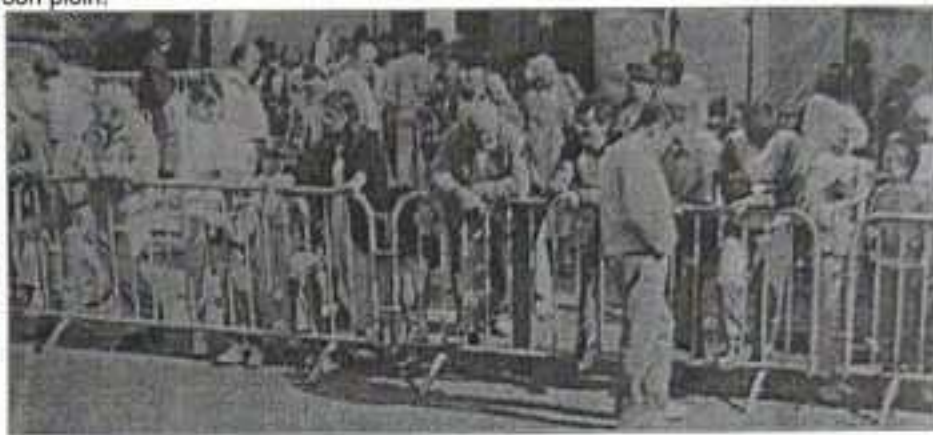
Yonne Républicaine 27 Août 1988

Une Saint-Louis réussie

Saint-Martin-des-Champs. – C'était la fête au village, dimanche, à Saint-Martin-des-Champs. Plus exactement la Saint-Louis dont le clou de la journée était la 42^{ème} édition de la course cycliste qui a été gagnée, on le sait, par le Fargeaulais Rivière. Un public nombreux a assisté à l'arrivée de cette épreuve, tandis que derrière les barrières la petite fête foraine battait son plein.

Comme le faisait remarquer un habitant de la commune : « Elles sont réussies les fêtes à Saint-Martin-des-Champs ». Aucun doute là-dessus.

L'autre temps fort a été le concert donné par l'Entente musicale de Bléneau-Saint-Fargeau dont la prestation a été très appréciée par les spectateurs.



Robert et Yvonne Bourgoïn ont fêté leurs noces d'or

Saint-Martin-des-Champs. – M. Foutrier, maire de Saint-Martin-des-Champs, a accompli, ce samedi 27 août, une agréable mission. Il « remariait », après cinquante ans, deux de ses concitoyens, Robert et Yvonne Bourgoïn.

Ils avaient convolé en justes noces le 22 août 1938, à Champignelles.

Robert avait, à l'époque, 25 ans, et était commis épicier à Cosne. Yvonne Tavelin n'avait que 17 ans et était sans profession.

Le couple devait, un instant, partir travailler à Cosne, mais bientôt la ferme familiale de Blandy, à Saint-Martin-des-Champs, les appelait.

Hubert et Jean-Claude apportèrent le bonheur au couple d'agriculteurs, mais partirent eux aussi faire leur vie. Ils étaient cependant présents, avec leur descendance, pour ce jour anniversaire qui restera dans les mémoires saint-martinoises, car on ne se souvient pas avoir connu jusqu'alors de noces d'or dans ce village poyaudin.



Le Puisayen Septembre 1988

Saint-Martin-des-Champs Fête de l'étang Lélou

Fête champêtre de l'Etang Lélou, avec concours de pêche, tir à l'arc, tir à la carabine, concours de boules (30 équipes), promenade en calèche, aubade offerte par la fanfare de Saint-Fargeau.



Saint-Martin-des-Champs "LA GRANDE-GRANGE" Une unité d'élevage de chèvres et sa fromagerie fonctionnelle

A quelques kilomètres de Saint-Fargeau, tout à côté de Saint-Martin-des-Champs, une petite route serpente à travers les prairies ; elle nous guide aujourd'hui vers la ferme de la Grande-Grange implantée au milieu de ses terres et magnifiquement entretenue.

Les propriétaires des lieux sont M. et Mme HERMIER, et quelques membres de la famille oeuvrent là, tels que Maurice, Michèle, Martial et Joseph LORNE ; ici la bonne humeur, le dynamisme, le besoin de performance se font immédiatement ressentir ; mais le soucis permanent de cette famille est d'apporter aux consommateurs, la qualité du produit fini.

Cette ferme comme beaucoup d'autres sans doute, possède plusieurs secteurs de productions ; les céréales, les fourrages, l'élevage des bovins, celui de chevaux de selle qui se sont illustrés dans les concours hippiques, tous les produits issus de la basse-cour et des ruches qui fournissent un miel d'excellente qualité ; mais aussi une belle unité d'élevage de chèvres et la parfaite maîtrise en fin de chaîne de l'élaboration des fromages.

Voilà une douzaine d'années, que M. et Mme HERMIER, dans un souci de diversification, décident de s'orienter vers l'élevage des chèvres ; mais il faut construire a priori les bâtiments nécessaires, qu'à cela ne tienne, la famille astucieuse se transforme en maçons, en charpentiers, en ferronniers, elle innove ; ainsi est née toute l'implantation visitée aujourd'hui.

A l'origine, 10 chèvres composent le troupeau, plus tard elles sont 30, puis 80 ; au stade actuel il est de 120. La race Alpine a été retenue au départ, puis il y a eu croisement avec la race Sanen, cela a évité une consanguinité, a rendu les animaux moins fragiles avec un rendement augmenté ; une étable abrite un troupeau adulte et une autre un troupeau de 40 chevrettes, ici un panneau indique le numéro de la mère à chaque naissance ; les jeunes mâles sont vendus dès qu'ils atteignent un poids de 10 kg.

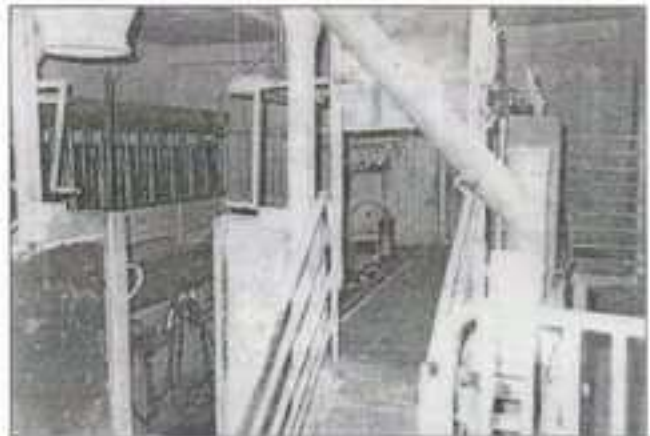
La traite a lieu en début de saison vers février-mars et se termine fin novembre en moyenne 2 à 3 litres de lait sont récupérés par bête et par jour dans une salle spéciale en pratique automatisée de 12 chèvres à la fois, en deux box de 6, dans une propreté exemplaire, puis le lait est immédiatement transporté dans la laiterie toute proche qui répond à toutes les nombreuses normes d'hygiène qu'impose le législateur, et là, commence la transformation en plusieurs phases et en différentes salles ; du sérum est ajouté au produit de la traite ainsi que quelques gouttes de présure, le caillé ainsi recueilli est déposé dans de grands bacs d'égouttage, et à l'issue correcte de celui-ci, a lieu le



remplissage de moules perforés de différentes formes et contenances, il peut selon le produit désiré avoir lieu en une seule fois à la louche ou bien en remplissages multiples et les fromages prennent leur consistance de commercialisation que nous connaissons ; démoulés ils sont salés soit en blanc, soit en noir et passent en salle d'affinage pour toute une gamme variée en produits frais, demi-frais, et sec ; 15 à 21 jours sont nécessaires pour ce dernier produit ; ainsi sont conçus à la Grande-Grange 45 000 fromages annuellement, il faut noter aussi la fabrication de "Bouchons" petits et délicieux fromages pouvant être présentés à l'apéritif, à raison de 600 unités par jour.

La commercialisation des produits finis, s'effectue au niveau des marchés, des restaurants, des connaisseurs qui se rendent directement à la ferme, mais La Grande-Grange mérite bien un petit détour pour tout ce qu'elle offre de consommable ; c'est là entre toutes, une des richesses de notre Puisaye ; les gourmets n'y seront point déçus, et l'accueil y est plus que cordial.

P. TREILLET



Yonne Républicaine 28 Décembre 1988

Deux kilomètres de canalisations pour les eaux usées à Saint-Martin-des-Champs

Fin janvier, les habitations de la commune seront raccordées à un réseau d'évacuation des eaux usées. Les travaux avaient débuté en 1985.

A la fin janvier, une page importante de la vie des habitants de Saint-Martin-des-Champs sera tournée. L'ensemble des habitations se trouvant dans le bourg principal seront, en effet, raccordées à un réseau d'évacuation des eaux usées.

Le dossier a été ouvert dès 1983, au lendemain des élections par l'équipe du maire (nouvellement élu), M. Roger Foutrier, « et les travaux ont débuté en 1985 », explique ce dernier. « Nous avons découpé cette installation en quatre tranches : tout d'abord la construction des trois lagunes qui assureront la décantation des eaux usées de manière tout à fait naturelle, puis trois tranches pour la pose des buses et le raccordement aux maisons ».



La dernière des trois tranches a débuté à la mi-octobre et se terminera en janvier. Ce seront alors 1 663 mètres de canalisations qui auront été posées. Le relief du village (le centre du bourg est sur une butte) n'a pas facilité le travail des ouvriers et une pompe de refoulement a dû être posée pour assister le réseau.

Ces travaux d'assainissement qui apportent un confort certain aux habitants représentent une dépense totale de 1 459 428 francs pour la commune.

Celle-ci a bénéficié de subventions dans le cadre du contrat de pays, de l'agence de bassin Seine-Normandie et du conseil général. Au total, une enveloppe globale de subventions de 990 400 francs, le restant de la somme étant couvert par deux emprunts et les fonds propres de la commune.

Maintenant que le réseau d'assainissement est posé, il ne reste plus qu'aux propriétaires des maisons qu'à se raccorder afin de pouvoir bénéficier d'une évacuation des eaux usées pratique et hygiénique.